

Annexe 7 : Priorités de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Dans le **champ de la prévention et de la promotion de la santé**, l'objectif principal de la politique de l'ARS est de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**.

Sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, les 3 objectifs poursuivis par l'ARS sont :

- **Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants des quartiers**
- **Améliorer l'accès aux droits et aux soins**
- **Améliorer le vivre-ensemble.**

A relier avec les 4 champs priorisés au titre de l'action préventive en matière de santé:

- la **prévention des addictions et des facteurs de risque**. Mettre en œuvre une stratégie renforcée autour du parcours en addictologie ;
- la **nutrition et l'activité physique** : améliorer les pratiques alimentaires, lutter contre l'obésité, augmenter la pratique de l'activité physique ;
- les **dépistages cancers** : améliorer l'accès aux dépistages sein/colon/col, augmenter le taux de participation, rechercher une meilleure efficacité des dispositifs ;
- les **vaccinations** : accroître la couverture sur les territoires prioritaires, auprès des publics fragilisés, et rechercher l'adhésion des professionnels du sanitaire et du médico-social.

Quant aux **publics prioritaires**, il s'agit ici :

- **Des enfants et jeunes ;**
- **Des personnes en situation de handicap ;**
- **Des populations vulnérables (précarité) ;**
- **Des femmes.**

Contact A.R.S. :

Olivier ROVERE, Directeur adjoint - délégation territoriale du Nord : olivier.rovere@ars.sante.fr
03 62 72 86